

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2018 – 16 du 6 décembre 2018

**Objet : Vote de la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'exercice 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 novembre 2018.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français ; Dominique Herpin-Poulenat
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard**Personnalités qualifiées :**

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire ; Charlène Deveaux, suppléante**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Alexandre Pueyo**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit**Absents excusés :****Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Agnès Rafaitin, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller**Représentants de l'Etat :** DRAC : Nicole Da Costa**Personnalités qualifiées :****Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Bernard Toublanc

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Une augmentation globale du budget de 5.757,39 €
- Des recettes propres en hausse de 3.485,39€ grâce aux recettes de location d'espace (+11.844€) car on prévoit une baisse des ventes de la boutique de 8.358,61€.
- Une prévision de dépenses incluant la revalorisation de la quote-part des frais de personnel et de frais généraux affectés à l'activité commerciale, l'augmentation des dépenses de prestation de service liées aux locations d'espace, une diminution des achats de marchandise.
- La nouvelle estimation de valeur du stock au 31 décembre 2018
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'exercice 2018.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 13



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le